

PREPARATION A L'AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX (AIPR) NIVEAU « OPERATEUR »

Sécurité des réseaux :
Articles R554-1 et suivants du code
de l'environnement
Arrêté du 15 février 2012
Formation à la sécurité et
évaluation du travailleur :
Articles L4121-4, L4141-2, R414-13 et
14 du code du travail

FORMATION EN PRESENTIEL

Public

- Conducteurs d'engins et suiveurs d'engins travaillant sur ou à proximité de réseaux (généralement enterrés).
- Toute personne, même non conducteur ou suiveur, devant assurer des travaux urgents sur ou à proximité de ces réseaux (nécessités par des raisons de sécurité, par la continuité d'un service public, etc.).

Objectifs pédagogiques

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'identifier les risques en temps réel lors des interventions à proximité des réseaux, et de mettre en œuvre les principes de prévention et les consignes reçues de l'encadrement.

Prérequis

Aucun

Accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Nous contacter pour les modalités organisationnelles à adapter au handicap.

Durée

7 heures

Tarif

*Nous consulter

CONTENU

Enseignements théoriques niveau « Opérateur »

- Rôle, mission et responsabilités de son niveau
- Principaux types de réseaux souterrains et aériens
- Risques afférents aux réseaux :
 - Selon les caractéristiques des énergies liées aux atteintes aux réseaux existants
 - Utilisation des moyens de protection collective et individuelle
 - Compréhension et respect :
 - De son environnement
 - Des marquages-piquetages
 - Des signes avertisseurs et indicateurs
 - Des moyens de repérage
 - Du terrain
- Identification des situations dangereuses ou inattendues
- Imprécision du positionnement des ouvrages et de la technique utilisée
- Maintien de l'intégrité et du tracé des réseaux existants
- Recommandations en cas d'incident ou d'accident
- Règle des « Quatre A »

Enseignements pratiques

- Identification des réseaux selon les plans et le marquage-piquetage sur la zone de travail
- Analyses de risques sur la zone de travail, par rapport à des situations exposées in situ par le formateur
- Reconnaissance des matériels en lien avec les réseaux

ORGANISATION

➤ Limite d'effectif

- Maximum : 12 participants

➤ Moyens pédagogiques et techniques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.

- Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

Equipements à fournir obligatoirement :

- Installations et zones de marquages-piquetages représentatives de tous les types de réseaux
- Salle unique équipée d'un poste informatique par stagiaire, tous connectés à Internet

➤ Dispositif de suivi de l'exécution de d'évaluation des résultats de la formation

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen d'une fiche standardisée correspondant à une procédure intégrée au système qualité de l'organisme.

- QCM en ligne encadré par l'Etat

- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

- Formulaire d'évaluation de la formation.